

Agen, vendredi 21 février 2025

DOSSIER DE PRESSE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 **Les clefs pour endiguer le ruissellement des difficultés et préserver l'essentiel**

Appelées à contribuer au « redressement des comptes publics de la nation », toutes les collectivités territoriales voient leurs budgets fortement impactés par cette injonction de l'Etat. A ceci près que **les Départements portent, à eux seuls, plus de 40 % de l'effort demandé**. Aussi, dans sa version initiale, le projet de loi de finances précipitait 85 % des Départements de France dans « une situation de quasi-faillite » dénoncée par le président de l'ADF François Sauvadet.

Depuis l'automne dernier, la mobilisation s'est engagée avec l'aide du Sénat contre cette injustice faite aux Conseils départementaux, devant supporter non-seulement la ponction du PLF mais aussi les non-compensations et mesures imposées par l'Etat depuis de trop nombreuses années.

Ce combat a permis de faire réduire la « goutte d'eau » dénoncée mais, malheureusement, pas suffisamment pour que celle-ci ne fasse malgré tout déborder le vase.

Au final, l'effort imposé au Département de Lot-et-Garonne n'est pas de 60 millions d'euros mais tout de même de **52 millions d'euros, soit 10 % de son budget annuel !**

Face à cette situation inédite dans toute l'histoire de la collectivité, la présidente Sophie Borderie et sa majorité ont choisi **une méthode, celle de la transparence :**

- en associant l'ensemble des élus de l'assemblée départementale lors de temps de travail au fil des 5 derniers mois, jusqu'aux commissions thématiques préparant ce Débat d'orientations budgétaires ;
- en organisant sur les territoires une série de 6 réunions publiques, dont la première s'est tenue à Lavardac le 12 février dernier.

Les orientations budgétaires débattues ce jour préfigurent le budget qui sera soumis au vote de l'assemblée départementale le 21 mars prochain.

52 MILLIONS D'EFFORT BUDGETAIRE

> Comment faire ?

Rappelons-le : le Département s'est vu retirer la seule recette dynamique qui lui restait, à savoir l'impôt sur le foncier bâti. Dès lors, comment faire ?

Comme pour toute organisation, réduire de 10 % son budget annuel relève de la gageure. Prenez l'exemple d'une famille qui verrait ses ressources ainsi amputées. Si vous ne pouvez agir sur vos revenus, alors il vous faut renoncer à certaines choses ou recourir à l'emprunt si votre capacité d'endettement vous le permet.

Résoudre l'équation budgétaire d'une collectivité qui est obligée –la loi l'impose aux collectivités, contrairement à l'Etat- de voter un budget équilibré en recettes et en dépenses, relève de la même logique.

Aussi, le Conseil départemental entend d'abord faire porter l'effort sur ce qui relève directement des finances départementales :

- ✓ **En mettant à profit la gestion prudente et rigoureuse des années passées**, qui lui permet aujourd'hui de rehausser son niveau d'emprunt tout en conservant une capacité de désendettement soutenable, de baisser la part d'autofinancement des investissements sans que ces derniers soient trop durement impactés ;
- ✓ **En recherchant toutes les économies possibles** avant d'impacter les politiques publiques : mise en sommeil de l'activité événementielle directe, stabilisation des effectifs (malgré un ratio/habitant nettement inférieur aux Départements comparables), réduction des charges courantes...
- ✓ **En faisant du sur-mesure** pour le soutien apporté au tissu local (associatif, économique, agricole...).

> Avec quels objectifs ?

C'est en partie l'objet des réunions publiques qui se déroulent actuellement sur le territoire : dire quel est le cadre général des priorités et la logique adoptée pour aborder cet exercice périlleux, alors même que les exemples de coupes sèches et uniformes affluent de toute part dans de nombreuses autres collectivités.

Pour le Lot-et-Garonne, la doctrine est posée :

- ✓ **Limitier les répercussions sur les acteurs locaux** / endiguer le ruissellement des difficultés qui viennent du sommet de l'Etat ;
- ✓ **Rester le premier investisseur public de Lot-et-Garonne**, avec des dépenses prévisionnelles d'investissement qui s'établiraient **entre 60 et 67 millions d'euros**, soit un niveau supérieur à 2022 et équivalent au réalisé des exercices 2023 et 2024 ;
- ✓ **Répondre aux priorités** exprimées par la présidente du Département pour que la collectivité continue de jouer son rôle de proximité et de solidarité auprès des Lot-et-Garonnais.

4 POINTS CARDINAUX POUR SORTIR DE LA TEMPETE

Les orientations budgétaires, qui préfigurent le budget 2025, reflètent les priorités de la majorité départementale et la direction donnée par la présidente au cours des dernières semaines. Voici quelques grands axes qui en découlent.

1. LES SOLIDARITES HUMAINES

- ✓ Mettre l'accent sur la **parentalité** et la protection des **jeunes enfants**
- ✓ Poursuivre la politique renforcée d'**insertion** et de **retour à l'emploi**
- ✓ Finaliser les projets en cours pour compléter le réseau **Habitat partagé 47** à destination des personnes âgées et personnes handicapées
- ✓ Finaliser les opérations en cours du **Plan collèges**
- ✓ Reconduire la **Convention éducative** pour les collégiens
- ✓ Ne pas renoncer au soutien de l'**enseignement supérieur**

2. LES SOLIDARITES TERRITORIALES

- ✓ Donner la priorité aux **routes du quotidien**
- ✓ Poursuivre la planification du volet **mobilités douces** du Plan Routes et Déplacements du Quotidien
- ✓ Maintenir le **FACIL** (Fonds d'Accompagnement des Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaises)
- ✓ Pérenniser les missions de l'agence **Lot-et-Garonne Ingénierie** auprès des collectivités locales

- ✓ S'appuyer sur l'achèvement du déploiement de la **fibre optique** par le Département pour consolider et amplifier les actions en matière d'**inclusion numérique**
- ✓ Continuer de soutenir l'**Economie Sociale et Solidaire**

3. LE POUVOIR D'ACHAT DES LOT-ET-GARONNAIS

- ✓ Préserver les plans d'aide, continuer de soutenir l'**aide à domicile** et limiter les répercussions sur la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, notamment pour les **personnes âgées** et **personnes handicapées**
- ✓ Maintenir les **bourses aux collégiens**
- ✓ Ne pas répercuter sur les familles l'intégralité de l'inflation des coûts de production des **repas des collégiens**. Alors que le coût de production d'un repas est passé de 7,50 à plus de 9 euros au cours des 4 dernières années, le Département propose de limiter l'augmentation à 0,50 € (soit 2,50 euros de reste à charge pour un repas, couvrant tout juste le seul poste des denrées alimentaires).
- ✓ Continuer à agir contre la précarité énergétique des Lot-et-Garonnais, notamment avec le **SLIME47**

4. LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

- ✓ Maintenir les efforts budgétaires consentis pour le fonctionnement du **Service Départemental d'Incendie et de Secours** ainsi que pour la rénovation des casernes de sapeurs-pompiers
- ✓ Renforcer la **prévention de la perte d'autonomie** auprès des personnes âgées
- ✓ Poursuivre l'adaptation des dispositifs de **protection de l'enfance** : pédopsychiatrie, offre de répit, alternatives aux placements (mise en place d'une commission d'examen de la situation et du statut de chaque enfant confié, recours au tiers digne de confiance...)
- ✓ Amplifier la dynamique d'attractivité en matière de démographie médicale, enclenchée avec la plateforme **Bienvenue docteur !**